

Image not found or type unknown



Exces de vitesse au Portugal

Par **Bencor**, le **08/09/2014** à **12:02**

Bonjour,rrnrIl y a un an, j'ai commis un excès de vitesse (126 km/h au lieu de 90 km/h) au Portugal. J'ai payé une amende sur place de 300 €. Ce samedi, je reçois un recommandé en Portugais qui m'annonce un retrait de permis de 10 jours.rnCe retrait est valable en France ?rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **aleas**, le **08/09/2014** à **12:12**

Bonjour,rrnrLa réponse est claire : NONrrnrOn se plaint de la France mais chez nous, pour une telle vitesse, c'est 90 €, point barre.